

## Invitation Presse



### **Contrat de Convergence et de Transformation de la Martinique**

#### **Rencontre dédiée aux Entreprises**

Le 8 juillet dernier l'Etat, la Collectivité Territoriale de la Martinique et les trois communautés d'agglomération (CACEM, CAESM et CAPNORD) ont signé le Contrat de Convergence et de Transformation de la Martinique.

Dans le cadre de ses missions de représentation des entreprises et de mise en œuvre des politiques publiques la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique organise en partenariat avec la Préfecture et la CTM une rencontre

***Le vendredi 26 juillet à 10h00, au Pôle Consulaire de Formation***

***Rue Edmond Aubin Quartier Case Navire à Schœlcher***

L'accent sera mis, à cette occasion, sur les dispositions en faveur de l'économie et des entreprises qui relèvent des 3 grandes priorités retenues dans le cadre des Assises des Outre-mer pour leur capacité à réaliser la cohérence entre les politiques de l'Etat, celles des collectivités et les attentes et propositions de la société civile : « Favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population », « Investir dans les filières porteuses » et « Attractivité et accessibilité du territoire ».

*Le contrat de convergence et de transformation permet de contractualiser un engagement de 473,9 millions d'euros : État 182,4 M€, Collectivité territoriale de Martinique 268,5 M€, EPCI 23 M€. Combiné aux crédits valorisés des signataires (État 103,3 M€, CTM 78,4 M€, EPCI 4,1 M€), des fonds européens (145,3 M€) et des autres partenaires (48,6 M€), cet effort permettra de financer 853,6 millions d'euros d'opérations sur la période 2019-2022.*